

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 3 décembre 2021

N° 2021 - 52

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Date de la convocation

le 25/11/2021

Date d'affichage

le 25/11/2021

Objet de la délibération 2021-52 :

Demande DETR 2022 pour travaux de remise en état et isolation de l'assemblée de Coyac

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le - 7 DEC. 2021

et publication ou notification du

- 7 DEC. 2021

L'an deux mil vingt et un et le 3 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Messieurs BARRET Denis qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Monsieur METHON Rodolphe qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Monsieur BOYER Joseph.

Absente : BLANC Sandrine

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Madame CHACORNAC Emmanuelle étant secrétaire de l'association de Coyac n'a pas pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que des travaux de remise en état et d'isolation de l'assemblée de Coyac pourraient être subventionnés au titre de la Dotation d'Equipement Des Territoires Ruraux (D.E.T.R) de l'année 2022, dans le cadre de « l'aménagement de bourgs et villages y compris petit patrimoine » (fiche7).

Montant estimé par l'entreprise FT Isolation :

- isolation des murs : 12 789,50 €
- isolation du plafond : 3 208,00 €

Montant estimé par l'entreprise BORELLY menuiseries :

- pose de menuiseries en aluminium 6 735,04 €

Coût total HT : 22 732,54 €

Subvention DETR 2022 (60% sur le HT) : 13 639,52 €

Subvention du département (20% sur le HT) : 4 546,51 €

Fonds propres et (ou) emprunt (20% sur le HT) 4 546,51 €

AR Prefecture

043-214302333-20210312-2021_52-DE
Reçu le 07/12/2021
Publié le 07/12/2021

Il propose au conseil municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter la demande de DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve ce projet de remise en état et d'isolation de l'assemblée de Coyac, sous réserve de l'octroi des aides financières et/ou des crédits suffisants au budget, et autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande d'aide de l'état au titre de la DETR avec le plan de financement suivant :

Coût total HT :	22 732,54 €
Subvention DETR 2022 :	13 639,52 €
Subvention du département :	4 546,51 €
Autofinancement :	4 546,51 €

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 3 décembre 2021,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20210312-2021_52-DE
Reçu le 07/12/2021
Publié le 07/12/2021